

Conseil municipal du 12 décembre 2022

Le 12 décembre 2022, le conseil municipal s'est réuni sur convocation du 5 décembre 2022.

Étaient présents : Jacques Baijot, Corinne Deshayes, Denis Jaeck, Dany Lespinasse, Julie Loygues, Isabelle Montétagaud.

Étaient absent excusés : François Klère (procuration à Denis Jaeck), Roland Pidoux (procuration à Isabelle Montétagaud) Emmanuelle Leroyer et Christelle Lézouret

Était absente : Juliette Laevens

La séance débute à 19h40, Corinne Deshayes est nommée secrétaire de séance.

Approbation du dernier conseil municipal à l'unanimité

Ordre du jour :

Passage à la nomenclature M57

Cela concerne la gestion des budgets des collectivités. La nomenclature change dans un but d'unification des comptabilités publiques. L'ensemble des collectivités doit avoir adopté cette nouvelle norme au 1er janvier 2024 mais Céline s'étant déjà formée à ces nouvelles méthodes, le Maire propose de l'adopter dès le 1er janvier 2023.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Transfert de compétences de l'éclairage public à la FDEL

Nous devons confirmer la délégation de compétences. L'inventaire des matériels a été validé. Nous devons aussi valider la mise à disposition de ces biens pour leur entretien.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération budgétaire modificative

Transfert du compte 022 (dépenses imprévues) au compte 065 (charges courantes) : 2320 € destinés aux subventions aux associations.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Subventions aux associations

Lors du vote du budget, le maire nous avait soumis la répartition des subventions aux associations mais elle n'avait pas été votée.

Ces subventions seront versées sur présentation du compte rendu de l'AG et du compte financier. Le maire précise que cette délibération arrivant en fin d'année, certaines associations qui ne se sont pas manifestées dans le courant de l'année 2022 pourront, si le conseil en décide ainsi, bénéficier d'un report partiel ou total sur 2023. Un courrier sera envoyé aux responsables des associations pour les informer et leur préciser les modalités d'attribution pour 2023.

Répartition :

association	Montant attribué
Association des parents d'élèves ABC	50,00 €
Coopérative scolaire d'Anglars-Juillac	20,00 €
Association Foncière Pastorale	400,00 €
Sapeurs pompiers de Prayssac	50,00 €
Causse Toujours Compagnie	300,00 €
Vivre à Bélaise	300,00 €
Pierres Vivantes	300,00 €
Rencontres de violoncelle	300,00 €
Comité des Fêtes	300,00 €
Association de chasse	300,00 €
TOTAL	2 320,00 €

Délibération adoptée à l'unanimité

Reversement de la taxe d'aménagement à la CCVLV

Cette taxe est perçue sur les permis de construire. Elle a été revalorisée lors de la dernière séance du conseil municipal. La loi de finances 2022 impose un reversement partiel aux EPCI. Le Maire propose un reversement de 10%, conformément à ce qui a été validé par la Communauté de Communes.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération pour adhérer au service juridique du centre de gestion

Jusqu'à présent, cela se faisait automatiquement. Il faut à présent le voter chaque année.

Délibération adoptée à l'unanimité

Projet d'aménagement du bourg

Ce projet a pour objectif de créer une réserve d'eau pour la défense incendie, de recadrer la circulation et le stationnement dans le bourg, de créer des places de stationnement PMR plus nombreuses et mieux adaptées.

Il s'agit également d'une remise en état d'éléments dégradés et de retravailler le parvis de la mairie.

Le maire a contacté le SDAIL et le CAU du Lot afin de faire une première estimation des travaux et les chiffrer. Pour le moment il ne s'agit que de demander une subvention à l'Etat : DETR (31,5 % d'un montant total estimé à 106 000 € HT).

Les autres demandes de subvention se feront en début d'année. Le maître d'œuvre devrait être choisi au printemps pour des travaux envisagés fin 2023.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération adressage

Le travail de nommage des rues et de métrage des numéros de maisons est terminé. Il a été porté principalement par Isabelle Montétagaud que nous remercions vivement.

Celle-ci fait remarquer qu'il est difficile d'établir une liste exhaustive des habitants, entre le cadastre qui n'est pas mis à jour et les nouveaux habitants qui ne se font pas connaître.

Cela complique l'attribution des adresses.

Dans tous les cas les adresses sont attribuées aux propriétés bâties et habitées et pas nominativement à leurs habitants.

La liste des noms de rues et la carte interactive réalisée par le SDAIL a été présentée aux conseillers municipaux lors d'une précédente réunion.

Délibération adoptée à l'unanimité

Questions diverses :

- **Couleur des panneaux** : choix en attente de l'avis des conseillers absents, sachant que le fond clair avec lettres foncées en italique obtient la majorité des suffrages des présents. Le nom de « Belaye » sera écrit dans le filet supérieur, information importante au vu de l'étendue de notre commune.

- Denis Jaeck ayant assisté à la dernière réunion de **AQUARESO** nous annonce une augmentation de 5% du prix de l'eau à partir de janvier.

-L'élaboration du **PLUi** devrait arriver à son terme en début d'année 2023. Le projet sera présenté au conseil communautaire pour vote en janvier. Il sera ensuite soumis aux conseils municipaux avant enquête publique et la procédure d'adoption devrait normalement se terminer en juin 2023.

La séance est levée à 21h